

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Projets I	
<b>Code</b>	1AV14	AAV303741F20
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 1	
<b>Crédits ECTS</b>	6	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Ce module vise à initier les étudiant·e·s à la conception et à la réalisation de projets personnels dans différents champs et différentes conditions, de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>découvrir les spécificités d'un médium en fonction de l'intervenant de la semaine spéciale;</li> <li>se confronter à une pratique donnée par un·e artiste confirmé·e invité·e par l'ECAL et réaliser un travail dans un délai court;</li> <li>exercer et sensibiliser l'œil à la disposition des œuvres dans l'espace d'exposition, sur un mur, au sol ou dans une installation, et introduire les bases d'une pratique personnelle et sa défense face à un jury.</li> </ul>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement:</p> <p><b>a) Semaine spéciale:</b> conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine, sous la direction et l'assistance d'un·e intervenant·e externe et à partir d'une donnée fournie par lui/elle.</p> <p><b>b) Accrochage et motivations</b> (dans le cadre de l'évaluation semestrielle et de sa préparation): évaluation de l'engagement dans la voie artistique et de la pertinence de l'accrochage des œuvres.</p>
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les notes attribuées.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	<p>a) intervenant·e externe</p> <p>b) corps enseignant 1AV</p>

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf	
<b>Descriptif validé le</b>	15 juillet 2020	<b>par</b> Stéphane Kropf